



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil Municipal       | 29 |
| Conseillers en exercice             | 29 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 |

SEANCE DU  
30 MARS 2016

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Transmission en Préfecture | 01 AVR. 2016 |
| Date Réception             |              |

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| DELIBERATION<br>N° 2016-047 | <b>Petite Enfance</b><br><br>Adoption d'un avenant à la convention d'objectifs Familles Rurales pour la structure Les Touchatout- année 2016 |
|-----------------------------|--|

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la loi N°2000 – 321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 06 juin 2001 concernant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui disposent que l'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse

23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Ladite convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée. Considérant que la Commune a délibéré en date du 16 décembre 2015 par délibération N° 2015-142, pour l'attribution d'une avance sur subvention, d'un montant de 100 000 euros pour l'année 2016, à l'Association Familles Rurales pour le multi accueil TOUCHATOUT  
Considérant que la Commune a délibéré en date du 16 décembre 2015 par délibération N°2015-143, pour l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Familles Rurales pour le Multi accueil Touchatout sur la base d'un montant total de subvention estimé à 277 149 €.  
Considérant le Compte Rendu financier de 2015 remis par Monsieur le Commissaire aux Comptes en date du 14 mars 2016, il convient de fixer le nouveau montant total de la subvention allouée sur l'année 2016 à 247 447 € et de signer un avenant régularisant le montant de la subvention allouée à l'association.

Le versement du solde de la subvention 2016, d'un montant de 147 447 € euros, sera effectué après transmission au contrôle de légalité de la délibération du Conseil Municipal et suivant les résultats de comptes de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Approuve l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de moyens 2016 entre la Commune de Lambesc et l'Association Familles Rurales pour le multi accueil TOUCHATOUT,  
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de moyens 2016 entre la Commune de Lambesc et l'Association Familles Rurales pour le multi accueil TOUCHATOUT,

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**